

Visite Sanitaire Bovine expérimentale 2024-2026

Evaluation de la surveillance en élevage bovin

OBJECTIF DE LA VISITE

Ce questionnaire a pour objectif d'évaluer l'état de la surveillance effective des maladies en élevages bovins, et plus spécifiquement, des maladies réglementées relevant de la Loi de Santé Animale (LSA). Il s'inscrit ainsi dans l'évolution du dispositif de Visite Sanitaire Obligatoire (VSO), dont la finalité est de devenir un baromètre de la maîtrise sanitaire de l'élevage.

Au cours de cette visite, les discussions entre l'éleveur et son vétérinaire sanitaire doivent permettre de confronter leurs observations en matière de surveillance afin d'identifier d'éventuels points critiques dans les pratiques actuelles, pour déboucher, le cas échéant, sur des recommandations adaptées à l'élevage afin de renforcer l'efficacité du dispositif sanitaire de surveillance.

MODALITES

La sélection des élevages pour lesquels la visite sanitaire bovine expérimentale doit être réalisée via CalypsoVet :

- Sur la période octobre 2025 à décembre 2025 : réalisation des visites dans 30% des élevages.
- Sur la période janvier 2026 à avril 2026 : réalisation des visites dans 30% des élevages.

Le questionnaire est prévu pour une durée d'une heure environ. Il peut être saisi directement sur le site de CalypsoVet si une connexion internet est disponible en élevage. Sinon, une version imprimable est disponible. Toutes les visites devront être saisies dans CalypsoVet.

Le questionnaire est composé de 5 parties, permettant d'évaluer chacune un aspect de la surveillance des maladies en élevage:

- Performances de l'élevage
 - Atelier laitier
 - Atelier allaitant (naisseur)
 - Atelier engraissement (veaux de boucherie, jeunes bovins, vaches)
- Moyens humains et matériels
- Suivi sanitaire de l'élevage
- Surveillance événementielle et réactivité
- Surveillance programmée

A l'issue de chaque partie, le vétérinaire doit évaluer les pratiques de l'éleveur et classer l'élevage dans l'une des 4 catégories possibles : « A risque », « A améliorer », « En cours d'amélioration », « Maîtrisée ». Des éléments d'aide à la catégorisation des élevages sont détaillés par la suite.

Une recommandation prioritaire doit ensuite être formulée pour guider l'éleveur à améliorer ses pratiques de surveillance. Les recommandations formulées peuvent à la fois porter sur les mesures à mettre en œuvre pour améliorer la surveillance en elle-même mais également sur les moyens de prévention des maladies.

A l'issue du questionnaire et au regard des 5 bilans, une classification globale de l'élevage en matière de surveillance est établie par le vétérinaire sanitaire.

DEROULE DU QUESTIONNAIRE

Performances de l'élevage

L'état sanitaire d'un atelier conditionne les performances zootechniques de celui-ci. Ainsi, l'identification des ateliers avec des performances en-dessous des objectifs établis ou avec une dégradation au fil des années des performances peuvent être un signal d'alerte d'un problème sanitaire.

Une fiche de synthèse avec les principaux indicateurs de performance sanitaires et zootechniques est disponible pour chaque atelier. Sur celle-ci figurent les objectifs de chaque indicateur ainsi que des éléments comparatifs à l'échelle de la région et à l'échelle nationale (exemples en annexes). L'accès à ces fiches de synthèse sont accessibles à tous les vétérinaires sanitaires via l'application VETAPPLI accessible via le lien <https://www.sngtv.org/vsb>.



Un tutoriel vidéo expliquant comment accéder à ces données est disponible via le lien suivant <https://www.sngtv.org/vsb/qrcode> ou via le QR code ci-contre :

Questionnaire pour atelier laitier (Questions Q.1 à Q.14)

Questions Q.1 et Q.2 : L'objectif de ces questions est d'identifier les élevages avec une mortalité excessive en comparant la mortalité classe d'âge par classe d'âge par rapport aux objectifs recommandés (voir tableau ci-dessous), mais aussi et surtout de pouvoir comparer les élevages par rapport aux résultats régionaux et nationaux. L'ensemble de ces indicateurs sont calculés dans la fiche synthèse de l'atelier.

Il est également possible de se reporter sur le site <http://www.reproscope.fr/> afin d'avoir des éléments de comparaison :

1. Vous pouvez choisir entre régions administratives, départements ou grandes régions d'élevage Idèle.
2. Puis choisir le type d'élevage (laitier ou allaitant)
3. Puis choisir la sélection d'un observatoire de la reproduction
4. Option : Si vous avez choisi la « performance des élevages », vous pouvez choisir un indicateur de performances de la reproduction (naissance, génisses, fertilité, fécondité).

Remarque : vous pouvez également choisir la race de l'animal, une fois que vous avez les résultats.

Objectifs théoriques attendus de mortalité en élevage laitier :

Classes d'âge	0-2 jours	3-30 jours	1-6 mois	6-24 mois	> 24 mois
Pourcentage de mortalité	<3%	<5%	<3%	<2%	<2%

Question Q.3 : L'objectif est de savoir si la situation actuelle est ponctuelle ou récurrente et son éventuelle évolution.

Questions Q.4 à Q.8 : L'objectif est de savoir si des démarches ont été entreprises pour rechercher la ou les causes de mortalité et si un (des) facteur(s) explicatif(s) a (ont) pu être identifié(s). Cette question doit permettre au vétérinaire de prendre un temps de discussion privilégié avec l'éleveur afin de pouvoir lui proposer une méthode diagnostique, un suivi, plus ou moins des solutions pour améliorer la situation.

Questions Q.9 et Q.10 : Théoriquement, aucune différence de mortalité significative ne doit être observée entre les mâles et les femelles (voir fiche de synthèse). Attention, une différence significative est souvent le témoin d'une moindre surveillance ou prise en charge des animaux malades, pouvant entraîner des problèmes de Bien Être Animal (BEA) et limiter la détection de maladies infectieuses dans cette catégorie d'animaux.

Questions Q.11 à Q.13 : L'objectif de ces questions est d'identifier les élevages avec des troubles de la reproduction. Ces troubles peuvent être des indicateurs de problème(s) sanitaire(s) dans l'élevage (Fièvre Q, BVD, néosporose, ...).

Cette question doit permettre de comparer l'élevage par rapport aux objectifs théoriques attendus (voir tableau ci-dessous), mais aussi et surtout de pouvoir comparer l'élevage par rapport aux résultats régionaux et nationaux (voir fiche de synthèse).

Objectifs théoriques attendus de mortalité en élevage laitier :

Intervalle vêlage – vêlage	380 à 400 jours selon le type d'élevage et la race
Âge au 1 ^{er} vêlage	24 à 28 mois selon le type d'élevage et la race

Questionnaire pour atelier allaitant (naisseur) (Questions Q.14 à Q.24)

Questions Q.14 et Q.15 : L'objectif de ces questions est d'identifier les élevages avec une mortalité excessive en comparant la mortalité classe d'âge par classe d'âge par rapport aux objectifs recommandés (voir tableau ci-dessous), mais aussi et surtout de pouvoir comparer les élevages par rapport aux résultats régionaux et nationaux. L'ensemble de ces indicateurs sont calculés dans la fiche synthèse de l'atelier.

Il est également possible de se reporter sur le site <http://www.reproscope.fr/> afin d'avoir des éléments de comparaison.

Objectifs théoriques attendus de mortalité en élevage allaitant :

Classes d'âge	0-2 jours	3-30 jours	1-6 mois	6-24 mois	> 24 mois
Pourcentage de mortalité	<2%	<3%	<1%	<1%	<1%

Question Q.16 : L'objectif est de savoir si la situation actuelle est ponctuelle ou récurrente et son éventuelle évolution.

Questions Q.17 à Q.21 : L'objectif est de savoir si des démarches ont été entreprises pour rechercher la ou les causes de mortalité et si un (des) facteur(s) explicatif(s) a (ont) pu être identifié(s). Cette question doit permettre au vétérinaire de prendre un temps de discussion privilégié avec l'éleveur afin de pouvoir lui proposer une méthode diagnostique, un suivi, plus ou moins des solutions pour améliorer la situation.

Questions Q.22 à Q.24 : L'objectif de ces questions est d'identifier les élevages avec des troubles de la reproduction. Ces troubles peuvent être des indicateurs de problème(s) sanitaire(s) dans l'élevage (Fièvre Q, BVD, néosporose, ...).

Cette question doit permettre de comparer l'élevage par rapport aux objectifs théoriques attendus (voir tableau ci-dessous), mais aussi et surtout de pouvoir comparer l'élevage par rapport aux résultats régionaux et nationaux (voir fiche de synthèse).

Objectifs théoriques attendus de mortalité en élevage allaitant :

Intervalle vêlage – vêlage	375 jours selon le type d'élevage et la race
Âge au 1 ^{er} vêlage	<36 mois selon le type d'élevage et la race

Il est également possible de se reporter sur le site <http://www.reproscope.fr/> afin d'avoir des éléments de comparaison.

Questionnaire pour atelier engraissement (Questions Q.25 à Q.33)

Question Q.25 : L'objectif de cette question est de connaître le type d'animaux engraisés.

Questions Q.26 et Q.27 : L'objectif de ces questions est d'identifier les élevages avec une mortalité excessive en comparant la mortalité par rapport aux objectifs recommandés (voir tableau ci-dessous), mais aussi et surtout de pouvoir comparer les élevages par rapport aux résultats régionaux et nationaux. L'ensemble de ces indicateurs sont calculés dans la fiche synthèse de l'atelier.

Objectifs théoriques attendus de mortalité en élevage engraissement :

Classes d'âge	≤ 8 mois (veaux de boucherie)	>8 mois - ≤ 24 mois (Jeunes bovins de boucherie)	> 24 mois (Bovins adultes)
Pourcentage de mortalité	<5%	<2%	<1%

Question Q.28 : L'objectif est de savoir si la situation actuelle est ponctuelle ou récurrente et son éventuelle évolution.

Questions Q.29 à Q.33 : L'objectif est de savoir si des démarches ont été entreprises pour rechercher la ou les causes de mortalité et si un (des) facteur(s) explicatif(s) a (ont) pu être identifié(s). Cette question doit permettre au vétérinaire de prendre un temps de discussion privilégié avec l'éleveur afin de pouvoir lui proposer une méthode diagnostique, un suivi, plus ou moins des solutions pour améliorer la situation.

BILAN 1 : Classification de l'élevage par rapport aux performances du ou des atelier(s) présent(s)

Au regard des performances, la surveillance des maladies dans l'élevage doit être considérée comme :

A risque	Les performances sont inférieures à ce qui est attendu (surmortalité marquée sur plusieurs classes, la situation perdure sur plusieurs années et/ou performances de reproduction dégradées). ET Aucune cause n'a été identifiée pour l'expliquer et l'éleveur n'a initié aucune investigation pour les rechercher voire déni du problème.
A améliorer	Les performances sont inférieures à ce qui est attendu (surmortalité limitée à 1 ou 2 classes ou performances de reproduction dégradées). ET Des causes ont été identifiées pour l'expliquer ou l'éleveur a initié des investigations pour les rechercher sans que des mesures correctrices n'aient été mises en place.
En cours d'amélioration	Les performances sont inférieures à ce qui est attendu (surmortalité ou performances de reproduction dégradées). ET Des causes ont été identifiées pour l'expliquer et que l'éleveur a mis en place des mesures correctrices.
Maîtrisée	Les performances (mortalité, reproduction) sont supérieures ou égales aux objectifs théoriques. OU Les performances sont inférieures ou égales aux attendus, mais elles sont cohérentes avec les objectifs de l'éleveur pour la reproduction.

Points de vigilance :

- Tenir compte de la taille des effectifs pour les différents indicateurs : les taux élevés peuvent être moins significatifs en cas de faibles effectifs

Démarches attendues en cas de mortalité excessives :

- Réalisation d'investigations : visite vétérinaire, autopsies, prélèvements, analyses
- Recherche de facteurs de risque (conduite d'élevage, logement, alimentation, ...)
- Discussions avec l'éleveur sur des mesures correctrices à mettre en œuvre

Moyens humains et matériels

(Questions Q.34 à Q.46)

Questions Q.34 à Q.37 : Les questions ont pour but d'évaluer la charge de travail par rapport au nombre d'animaux et d'évaluer la communication et la transmission des informations entre intervenants de l'élevage.

Questions Q.38 à Q.41 : L'objectif de la question est d'évaluer le degré de formation et le maintien à jour des connaissances en matière de détection des maladies d'élevage et de soins des animaux.

Questions Q.42 et Q.43 : L'objectif de la question est d'évaluer le degré d'information sur l'actualité sanitaire et la pertinence et la fiabilité des sources d'information.

Questions Q.44 à Q.46 : Les questions permettent d'évaluer les moyens disponibles et la facilité à pouvoir examiner un animal en toute sécurité rapidement. Prendre en compte les moyens de contention et leur adéquation par rapport aux catégories d'animaux présents sur l'exploitation.

BILAN 2 : Classification de l'élevage par rapport aux moyens humains et matériel

Au regard des moyens humains et matériel, la surveillance des maladies dans l'élevage est considérée comme :

A risque	La surveillance est peu organisée et le personnel manque de formation. Les moyens humains ou matériels sont insuffisants.
A améliorer	L'organisation ou les équipements sont partiellement adaptés. Plusieurs faiblesses sont observées : absence de formation récente, contention insuffisante ...
En cours d'amélioration	Des efforts notables sont faits en termes de formation. Des équipements de contention sont en cours d'acquisition. Le personnel est adapté à la taille de l'exploitation.
Maîtrisée	La surveillance est organisée, avec des moyens humains et matériels adaptés. Le personnel suit régulièrement des formations.

Suivi sanitaire de l'élevage

(Questions Q.47 à Q.59)

L'objectif de cette partie est d'évaluer si le suivi sanitaire et la surveillance des maladies dans l'élevage sont maîtrisés ou d'identifier les éventuels facteurs à l'origine d'un manque d'efficacité dans ce domaine.

Questions Q.47 à Q.53 : L'objectif de ces questions est d'identifier les élevages en zone de désertification vétérinaire, où faire intervenir un vétérinaire présente une difficulté notoire avérée.

Attention, selon les régions et les élevages, les distances et le temps acceptable d'intervention sont différents. Par exemple, dans les zones de montagne où la densité d'élevage est plus faible, le maillage est souvent moins important que dans les zones intensives d'élevage (ex : Grand Ouest, Saône-et-Loire). Néanmoins, le service de suivi sanitaire est correct, voire bon, l'éleveur devant juste plus anticiper.

Question Q.54 : L'objectif est d'évaluer la relation entre le vétérinaire (sanitaire et/ou traitant) et l'éleveur. En effet, certains éleveurs ont appris à vivre sans vétérinaire ce qui peut retarder l'alerte en cas de problème sanitaire majeur. Ce manque de relation indique aussi parfois un problème plus profond de mal être des éleveurs.

Questions Q.55 à Q.59 : L'objectif est d'évaluer le degré de suivi de l'élevage par quelques intervenants que ce soit. Ces questions sont le prolongement des précédentes et doivent permettre de détecter la marginalisation éventuelle des éleveurs et l'absence d'appui technique en cas de troubles sanitaires et de baisse des performances.

BILAN 3 : Classification de l'élevage par rapport au suivi sanitaire de l'élevage

Au regard du suivi sanitaire de l'élevage, la surveillance des maladies dans l'élevage est considérée comme :

A risque	L'éleveur a rencontré des difficultés pour désigner un vétérinaire traitant ou sanitaire. ET Les seules visites réalisées par le vétérinaire traitant et/ou sanitaire sont les visites obligatoires ou les urgences médicales. ET Aucun bilan sanitaire n'est réalisé. ET Aucun autre conseiller intervenant dans l'élevage n'est à même d'accompagner l'éleveur dans son suivi sanitaire en particulier vis-à-vis de la surveillance des maladies dans l'élevage.
A améliorer	L'éleveur a un vétérinaire traitant et sanitaire. ET Les seules visites réalisées par le vétérinaire traitant et/ou sanitaire sont les visites obligatoires ou les urgences médicales. ET Un bilan sanitaire a été réalisé, mais les protocoles de soins n'existent pas ou ils n'ont pas été mis à jour et ne sont jamais utilisés.
En cours d'amélioration	L'éleveur a un vétérinaire traitant et sanitaire. ET Les visites du vétérinaire traitant et sanitaire sont régulières et l'éleveur appelle facilement son vétérinaire pour avoir des conseils sur le suivi sanitaire de son élevage. ET Un bilan sanitaire a été réalisé, mais les protocoles de soins sont rarement consultés.
Maîtrisée	L'éleveur a un vétérinaire traitant et sanitaire. ET Les visites du vétérinaire traitant et sanitaire sont régulières et l'éleveur appelle facilement son vétérinaire pour avoir des conseils sur le suivi sanitaire de son élevage, un ou plusieurs suivis d'élevage réguliers sont réalisés par un vétérinaire ou un autre intervenant compétent pour accompagner l'éleveur dans le suivi sanitaire de son élevage. ET Un bilan sanitaire est réalisé tous les ans et les protocoles de soins sont mis à jour et consultés.

Surveillance évènementielle et réactivité

(Questions Q.60 à Q.82)

L'objectif de cette partie est d'évaluer si l'éleveur est une bonne sentinelle épidémiologique, et si non, identifier les freins et solutions possibles d'amélioration.

La surveillance évènementielle ou surveillance passive consiste à **observer** les animaux en élevage, à **déceler tout signe clinique grave** ou faisant suspecter une maladie catégorisée et à **déclarer** les détections ou les suspicions de cas. Son objectif est de détecter la maladie dès qu'elle apparaît. Elle nécessite une bonne **observation** et une **réactivité** de la part des éleveurs et des vétérinaires.

Qu'est-ce qu'un éleveur « bonne sentinelle » ? → **Un éleveur capable de faire remonter vite un signal anormal potentiellement grave.**

Ce qui implique :

- d'**OBSERVER TOUS** ses animaux **SOUVENT**
- d'être capable de **DÉTECTER** les signes anormaux
- d'être capable d'**ÉVALUER** si c'est grave (= si ça peut avoir un impact épidémiologique) ou pas (ou si ça peut le devenir)
- d'**ALERTER RAPIDEMENT** les bonnes personnes si besoin (vétérinaire, GDS ou DDecPP).

Pour un éleveur donné, ces 5 points sont à questionner pour évaluer la qualité de sa surveillance événementielle. Les questions suivantes, divisées en 3 parties (1. Observer, 2. Détecter, 3. Évaluer et Alerter), visent à évaluer les différents aspects de cette surveillance.

L'idée ici est de mettre en évidence le ou les facteur(s) limitant(s) et de discuter des éventuelles solutions qui pourraient être envisagées en mettant en avant la responsabilité renforcée pour les éleveurs, dans le cadre de la LSA, de déclarer les signes inhabituels ou pouvant faire suspecter une maladie réglementée. On cherche à déterminer une attitude plutôt attentiste ou au contraire plutôt dynamique de la part de l'éleveur. En fonction de l'élevage, cela permet, par exemple, au vétérinaire d'aborder un éventuel biais d'auto-évaluation de l'éleveur qui pense sincèrement bien faire, ou alors, autre exemple, de conforter dans son choix un éleveur qui mène déjà une bonne surveillance et qui ne souhaite pas en faire plus.

Ici, la connaissance de l'élevage par le vétérinaire est primordiale.

OBSERVER = voir de visu ; **SOUVENT** = tous les jours ; **TOUS** = chaque individu

Objectifs :

- Évaluer la fréquence d'observation de chacun de ses animaux par l'éleveur
- Identifier les freins et leviers si observation non optimale

Questions Q.60 à Q.62 : Voir de visu TOUS les animaux TOUS les jours semble l'optimum, même s'il est difficile à atteindre dans certains cas particuliers (alpages, estives). Le faire s'interroger sur les conséquences possibles d'une fréquence d'observation trop faible. Faire comprendre à l'éleveur que plus sa fréquence d'observation est élevée, plus il sera réactif et ainsi une éventuelle épidémie pourra être enrayée plus vite.

On pourra prendre le cas exemple de la FA en Angleterre en 2001, avec plus de 4 millions d'animaux abattus, parce que la maladie aurait été détectée avec plus de 2 semaines de retard sur son arrivée dans le premier élevage (Toma B. (2001) Les leçons d'une épizootie. Bulletin des GTV. N° 10, 229-233.).

Questions Q.63 et Q.64 : Les outils technologiques sont intéressants, mais peuvent-ils remplacer une observation visuelle ? Discuter avec l'éleveur des limites qu'on peut leur trouver (information partielle, biais...)

DETECTER les signes anormaux

Objectif :

- Évaluer si l'éleveur est capable de reconnaître rapidement les signaux de mauvaise santé du troupeau ou d'un animal (à distance puis en examen rapproché)

Questions Q.65 à Q.70 : Pour ces 6 questions, on laissera dans un premier temps l'éleveur proposer des réponses, sans lui soumettre les propositions puis discuter avec l'éleveur de ses critères d'évaluation de la santé de ses animaux, et lui apporter des compléments si besoin. On pourra ici insister sur la détection de signes évocateurs de maladies réglementées (lésions buccales (FA, MHE, FCO, ...), douleurs podales (FA, MHE, FCO, ...), avortements, nodules cutanés (DNC), caractère contagieux d'un phénomène...).

ÉVALUER la gravité et **ALERTER** les bonnes personnes

Objectifs :

- Identifier les signaux d'alerte retenus par l'éleveur pour émettre un signalement d'un événement sanitaire
- Évaluer son degré de réactivité pour faire remonter une alerte
- Vérifier qu'il s'adresse aux « bonnes » personnes (vétérinaire, GDS ou DDecPP)

Questions Q.71 à Q.74 : Discuter avec l'éleveur de la pertinence et des raisons de sa démarche. Insister sur l'importance de ne pas hésiter à contacter son vétérinaire, afin d'une part, de ne pas perdre de temps en cas d'événement sanitaire grave, et d'autre part d'optimiser les chances de succès d'un éventuel traitement. Discuter des limites de l'automédication (perte de chances, perte de temps).

Questions Q.75 à Q.78 : Évaluer si l'éleveur s'adresse directement aux "bonnes" personnes lors d'événement sanitaire grave et identifier les éventuels blocages si ce n'est pas un vétérinaire qui est contacté en premier. Lui expliquer l'importance de s'adresser à une personne faisant partie du maillage sanitaire officiel (VS, GDS, LDA ou DDecPP), pour être sûr que l'alerte "remonte" si besoin aux autorités compétentes.

Question Q.79 : Faire réaliser une (des) autopsie(s) systématiquement lors de mortalité d'origine inconnue est un bon réflexe permettant de ne pas passer à côté d'un événement sanitaire potentiellement grave.

Questions Q.80 à Q.82 : Rappel de la définition d'un avortement, de l'obligation de déclaration, de la prise en charge intégrale par l'État dans le cadre de la surveillance de la brucellose. Évaluer la réactivité et l'exhaustivité des cas déclarés.

BILAN 4 : Classification de l'élevage par rapport à la surveillance événementielle

La surveillance événementielle mise en œuvre et la réactivité sont considérées comme :

A risque	La surveillance est occasionnelle et les moyens d'aide à la surveillance sont inexistantes. Le vétérinaire est rarement sollicité même cas d'urgence (maladie, mort, avortement...).
A améliorer	La surveillance est partielle et les outils disponibles limités, la réactivité est parfois tardive (maladie, mort, avortement).
En cours d'amélioration	La surveillance est régulière et les décisions prises sont le plus souvent bien adaptées. Cependant, la conduite à tenir pour être optimisée sur certains points.
Maîtrisée	La surveillance est systématique avec des moyens adaptés. L'appel au vétérinaire est rapide en cas de besoin.

Surveillance programmée

(Questions Q.83 à Q.89)

Qu'est-ce que la surveillance programmée ?

La surveillance programmée (ou prophylaxie) (*qui complète la surveillance événementielle fondée sur la déclaration*) repose sur la mise en place de **mesures de dépistage obligatoire étendue à tous les élevages de bovins du territoire**. Elle impose une participation et une coordination entre tous les acteurs du sanitaire sur le territoire : État, DDecPP, GDS, VS, LDV et éleveurs afin de pouvoir garantir l'état sanitaire des élevages bovins français sachant que les modalités et le rythme de ces dépistages sont déterminés par voie réglementaire pour chaque maladie visée.

Pourquoi cette surveillance programmée est importante pour vous éleveur ?

Cette surveillance obligatoire régulière permet :

- De détecter si votre cheptel est infecté, de l'assainir afin de retrouver au plus vite la qualification ou la certification de votre cheptel.
- Dans l'intérêt général, d'apporter la preuve du caractère indemne de la population bovine sur le territoire et de pouvoir bénéficier d'un statut indemne. Le maintien de ce statut, obtenu souvent après de très nombreuses années de lutte, est essentiel à tous. Il facilite la commercialisation des bovins et leurs produits au niveau national et international.

Quelles sont les obligations des éleveurs dans cette surveillance programmée ?

Tout détenteur de bovins a une obligation de faire réaliser les dépistages de ses animaux. L'éleveur s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant l'identification des bovins car sans cette identification le suivi sanitaire de des animaux est impossible. De plus, l'éleveur doit assurer une bonne contention des animaux afin que ces dépistages soient correctement réalisés par son vétérinaire sanitaire. En cas de difficultés, l'éleveur peut s'adresser à son GDS.

La prophylaxie est l'élément essentiel pour la maîtrise et la connaissance sanitaire des cheptels bovins. Toute la filière est engagée : l'État ainsi que les DDecPP, les GDS, les vétérinaires sanitaires, les laboratoires départementaux et les éleveurs. Malgré les « difficultés/lourdeurs » (administratives, économiques, temps de travail), les cheptels possèdent un statut qui facilite les échanges locaux, nationaux et internationaux. De plus, la prophylaxie a permis la maîtrise, l'élimination de maladies invalidantes pour les troupeaux (ex : paratuberculose).

Questions Q.83 à Q.85 : La prophylaxie annuelle permet de s'assurer de la bonne identification des animaux, de s'assurer que l'élevage et son cheptel est en bonne santé (au moins une fois l'an pour les cheptels allaitants). Les questions ont pour but d'évaluer si la réalisation de la prophylaxie (notamment en cas d'allègement) et les éventuels changements d'animaux ne font pas que certains lots ne sont pas du tout dépistés (ex : les animaux du lot au pré toute l'année et loin du site n'ont pas été rentrés, certains bovins à prélever en faisant partie ont tous été remplacés par des bovins dans un lot sous la main facile à prélever).

Dans le contexte actuel globalement favorable vis-à-vis des maladies réglementées, la gestion des introductions des bovins en élevage reste un élément clé dans la maîtrise de la santé des cheptels.

Qu'est qu'une introduction d'un bovin dans un cheptel ?

Globalement, toute entrée, temporaire ou permanente, dans le troupeau d'un bovin provenant d'un autre cheptel, ou ayant été en contact avec des bovins d'un autre cheptel, quel qu'en soit le motif est considéré comme une introduction (achat ; retour de transhumance, pension, concours, rassemblement...)

Quelles sont les obligations des éleveurs ?

Lorsqu'un bovin est introduit (ou réintroduit) dans l'élevage, l'éleveur doit :

- Procéder à un examen physique du bovin introduit
- Vérifier que le **bovin est identifié** conformément à la réglementation (2 Boucles auriculaires identiques)
- Procéder à un **contrôle documentaire** pour vérifier que les documents accompagnant l'animal (passeport et ASDA), correspondent bien à l'animal introduit, que les **statuts sanitaires du cheptel d'origine sont conformes**, et que les **modalités et délais de transports ont été respectés**. Connaître les statuts sanitaires, la situation épidémiologique de la zone géographique des élevages d'origine et les modalités de transport sont des garanties qui réduisent le risque d'introduire une maladie dans son élevage.
- **Isoler l'animal introduit**. L'isolement ou quarantaine est très important. Il doit être strict et effectif c'est-à-dire dans des locaux dédiés pouvant être facilement nettoyés/désinfectés, avec du matériel spécifique et une durée adaptée. Cet isolement permet de **limiter fortement l'introduction dans le cheptel d'une maladie infectieuse**.
- **Appeler son vétérinaire sanitaire** afin qu'il procède à une visite d'introduction et notamment aux dépistages vis-à-vis des maladies soumises à surveillance en fonction de l'élevage d'origine et du transfert.

De nombreuses dérogations au dépistage à l'introduction existent, il faut donc être très vigilant lorsque vous introduisez dans votre élevage un nouveau bovin. C'est très souvent l'introduction d'un nouvel animal (ou la réintroduction d'un animal) qui est à l'origine d'un nouveau problème sanitaire dans votre élevage.

Questions Q.86 à Q.89 : L'objectif est d'évaluer la surveillance lors d'introduction de bovins (achats et retours) et si les moyens de surveillance mis en place et les décisions prises sont appropriés et efficaces.

BILAN 5 : Classification de l'élevage par rapport à la surveillance programmée

La surveillance programmée mise en œuvre est considérée comme :

A risque	La prophylaxie annuelle et/ou les contrôles à l'introduction ne sont pas réalisés ou alors que de façon partielle (échantillonnage non représentatif et hors délais).
A améliorer	La prophylaxie est incomplète avec un échantillonnage par toujours représentatif. Certaines mesures de biosécurité externe lors d'introduction sont absentes ou non systématiques.
En cours d'amélioration	Les pratiques de prophylaxies sont globalement bonnes mais certaines procédures seraient à systématiser (recherches complémentaires volontaires).
Maîtrisée	La prophylaxie est réalisée dans les temps de façon exhaustive et représentative. La procédure des introductions est connue et respectée. Les délais sont respectés.

Bilan global de la surveillance dans l'élevage

Ce bilan doit permettre d'**engager une discussion constructive avec l'éleveur**, d'identifier des axes prioritaires d'amélioration et de **planifier des actions correctives avec son vétérinaire sanitaire**.

A partir des 5 bilans précédents, la surveillance globale de l'élevage peut être considérée comme :

A risque	≥ 2 bilans « à risque »
A améliorer	1 seul bilan « à risque »
En cours d'amélioration	≥ 3 bilans « maîtrisées » ou « en cours d'amélioration ». Aucun « à risque »
Maîtrisée	≥ 4 bilans sur 5 en « maîtrisée » et aucun en « à risque »

ANNEXE 1 : EXEMPLE D'UN BILAN DES INDICATEURS DE PERFORMANCE : MORTALITE

VETAPPLI

← VSB mortalité

Atelier laitier

Mortalité par classes d'âge du cheptel

Classes d'âge	0-2j	2j-30j	1-6m	6m-24	>24m
Année n	0 % (0/52)	4.9 % (4/82)	7.2 % (5/69)	0.7 % (1/134)	4.6 % (7/152)
Année n-1	0 % (0/50)	0 % (0/73)	0 % (0/67)	0 % (0/97)	5.3 % (7/133)
Année n-2	2.2 % (1/45)	4.8 % (4/84)	0 % (0/47)	0 % (0/65)	2.9 % (4/138)

Mortalité par classes d'âge de la clientèle

Classes d'âge	0-2j	2j-30j	1-6m	6m-24	>24m
Année n	0.3 %	3.9 %	4 %	1.2 %	3 %
Année n-1	0.3 %	2.2 %	3.8 %	1.2 %	3.2 %
Année n-2	2.6 %	5.1 %	4.1 %	1.7 %	2.7 %

Mortalité par classes d'âge du département

Classes d'âge	0-2j	2j-30j	1-6m	6m-24	>24m
Année n	0.2 %	3.1 %	2.8 %	0.8 %	1.3 %
Année n-1	0.2 %	2 %	2.6 %	1 %	1.9 %
Année n-2	1.7 %	3.5 %	2.7 %	1 %	1.7 %

Mortalité par classes d'âge de la région

Classes d'âge	0-2j	2j-30j	1-6m	6m-24	>24m
Année n	0.2 %	3 %	2.7 %	0.8 %	1.2 %
Année n-1	0.4 %	2.1 %	2.2 %	0.9 %	1.5 %
Année n-2	1.3 %	2.8 %	2.1 %	0.8 %	1.3 %

Atelier laitier

ANNEXE 2 : EXEMPLE D’UN BILAN DES INDICATEURS DE PERFORMANCE : MORTALITE (IMPRIMABLE)

VETAPPLI

https://media.vetelevage.org
Untitled

1 / 1 | 67% | [Icons]

Clinique Vétérinaire

Mortalité en élevage laitier

Classe d'âge	0 - 2 jours	2 - 30 jours	1 - 6 mois	> 24 mois
Normes	3 %	5 %	3 %	2 %
Votre exploitation				
Année N	0 % (0/52)	4,9 % (4/82)	7,2 % (5/69)	0,7 % (1/134)
Année N-1	0 % (0/50)	0 % (0/73)	0 % (0/67)	0 % (0/97)
Année N-2	2,2 % (1/45)	4,8 % (4/84)	0 % (0/47)	0 % (0/65)
Exploitations du département				
Année N	0,2 %	3,1 %	2,8 %	0,8 %
Année N-1	0,2 %	2 %	2,6 %	1 %
Année N-2	1,7 %	3,5 %	2,7 %	1 %
Exploitations de la région				
Année N	0,2 %	3 %	2,7 %	0,8 %
Année N-1	0,4 %	2,1 %	2,2 %	0,9 %
Année N-2	1,3 %	2,8 %	2,1 %	0,8 %

ANNEXE 3 : EXEMPLE D'UN BILAN DES INDICATEURS DE PERFORMANCE : PARAMETRES DE REPRODUCTION

VETAPPLI

← VSB reproduction ↻

Atelier Laitier

Indicateur de reproduction du cheptel

-	1er vêlage	I.V.V.
Année n	26.4 m (36)	393 j (72)
Année n-1	26.4 m (19)	389 j (72)
Année n-2	26 m (14)	398 j (57)

Indicateur de reproduction de la clientèle

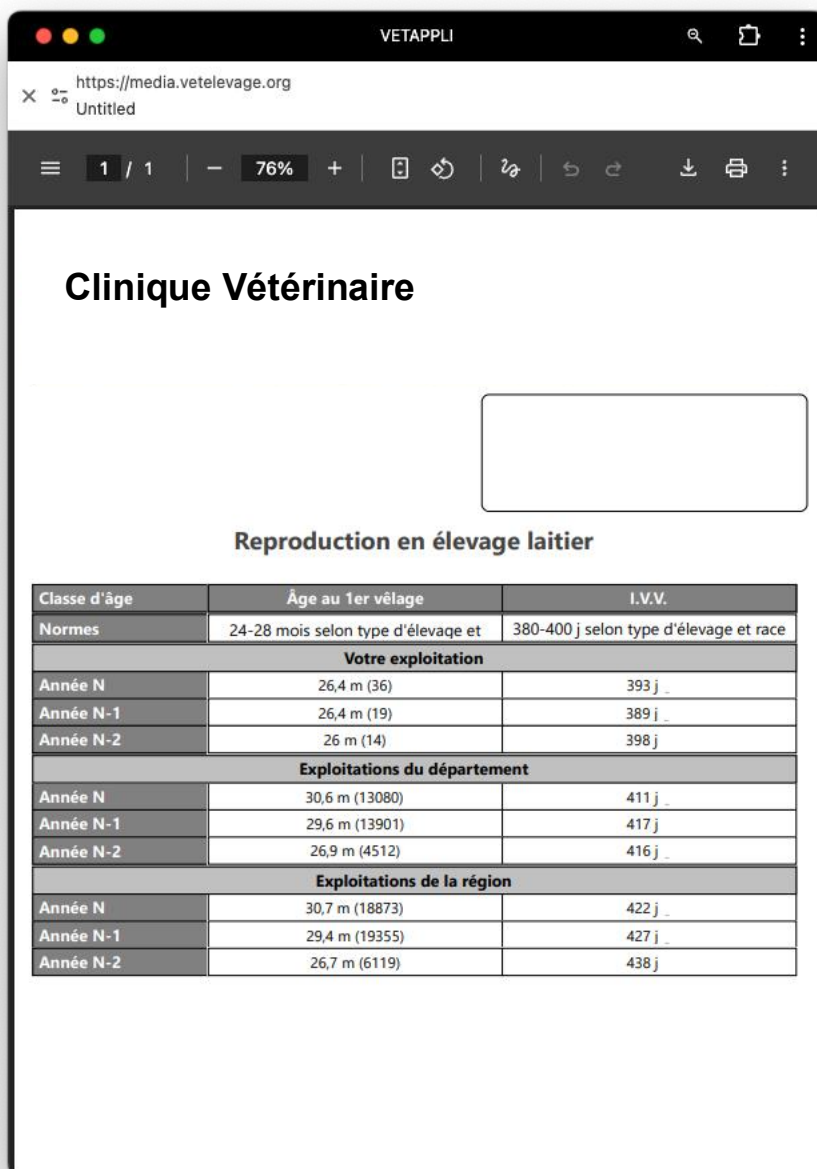
-	1er vêlage	I.V.V.
Année n	31 m (1475)	418 j (2858)
Année n-1	29.7 m (1314)	424 j (2962)
Année n-2	26.7 m (402)	411 j (2074)

Indicateur de reproduction du département

-	1er vêlage	I.V.V.
Année n	30.6 m (13080)	411 j (23752)
Année n-1	29.6 m (13901)	417 j (27415)
Année n-2	26.9 m (4512)	416 j (18133)

Indicateur de reproduction de la région

-	1er vêlage	I.V.V.
Année n	30.7 m (18873)	422 j (33161)
Année n-1	29.4 m (18855)	423 j (33500)





**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Circuit d'assistance Calypso et typologies d'anomalies rencontrées dans Sigal

Circuit d'assistance CALYPSO – Données Volailles (Usagers – Calypso)

↕  Echange par mail

— - - - -> Si nécessaire

Assistance niveau 1

 **Demande d'assistance d'un vétérinaire**

Assistance Vétérinaire CNOV

Equipe Calypso du BAMOSIAL

Analyse le dysfonctionnement

Assistance niveau 2

Saisies et corrections de données Usagers si nécessaire via IHM

DD(ETS)PP

Sollicite un support

Apporte une solution

Assistance niveau 3

COSIR

Emet un ticket Assistance DSA

Assistance niveau 4
BAMOSIAL

Equipe Assistance DSA

Equipe Usagers

Assistance niveau 5

Scripts de correction de données Usagers

BSIAL Equipe MOE

Circuit d'assistance CALYPSO – Données Bovins/Ovins (Sigal – Calypso)

↕  Echange par mail

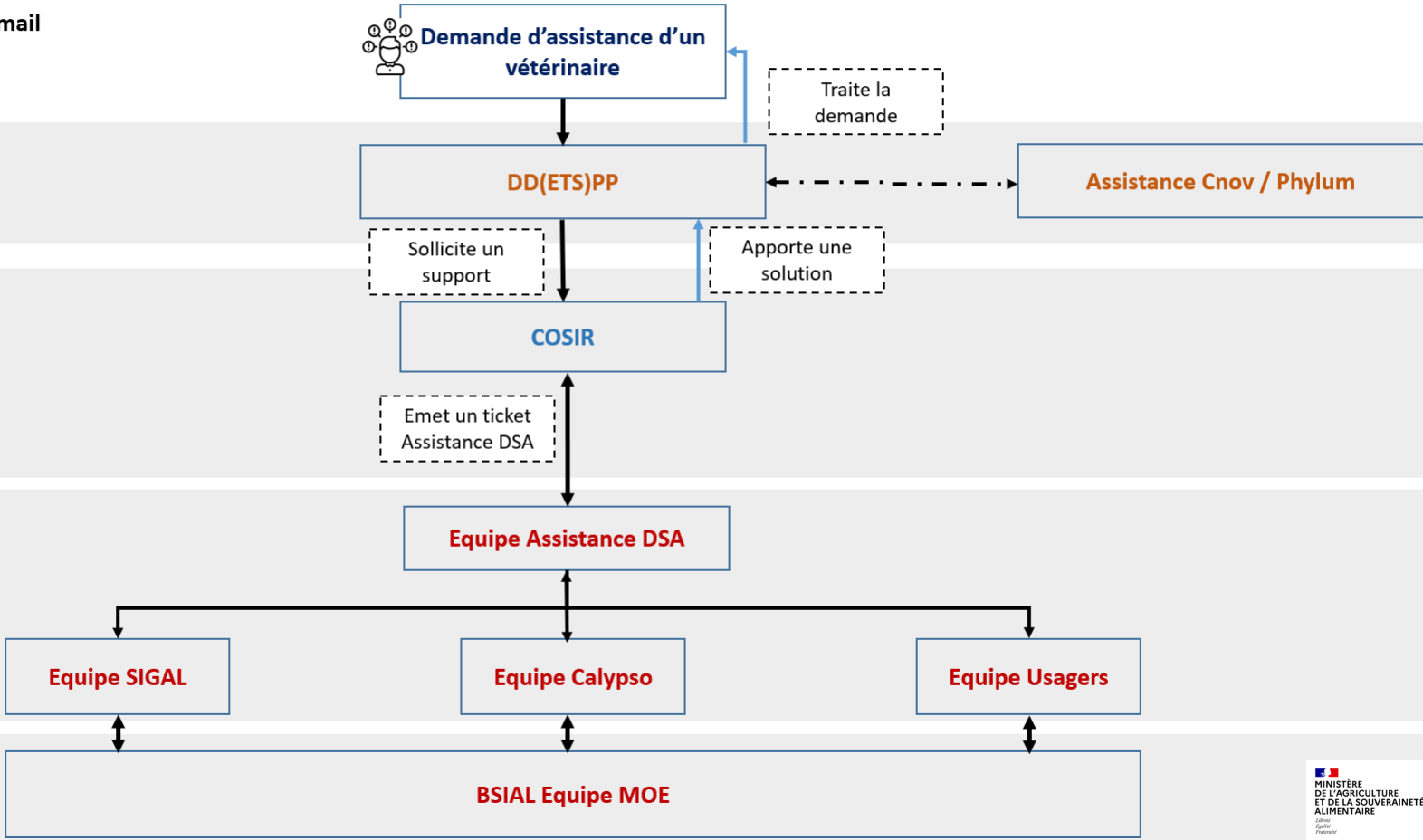
- - - -> Si nécessaire

Assistance
niveau 1

Assistance
niveau 2

Assistance
niveau 3
BAMOSIAL

Assistance
niveau 4



Circuit d'assistance CALYPSO – Anomalies applicatives



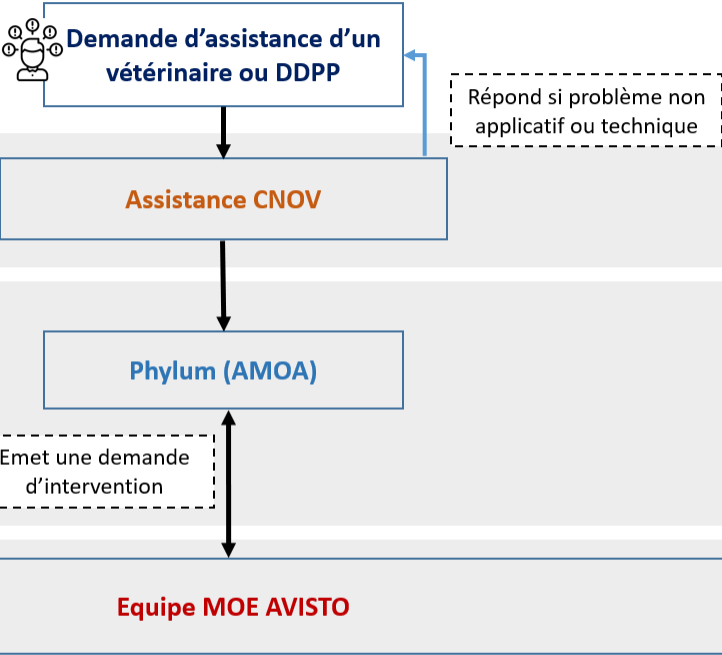
Echange par mail

— r —> Si nécessaire

Assistance
niveau 1

Assistance
niveau 2

Assistance
niveau 3



Typologies d'anomalies rencontrées dans Sigal

Les typologies fonctionnelles sont les suivantes :

- ❖ Etablissement sans numéro EDE,
- ❖ Sociétés radiées ou fermées,
- ❖ Problématique DPE,
- ❖ Vétérinaire exerçant à titre individuel,
- ❖ Société de participation financière des professions libérales (SPFPL),
- ❖ Données de l'ordre erronées,
- ❖ Catégories d'atelier intégrées dans Calypso ne devant pas l'être,
- ❖ Nouveaux élevages,
- ❖ Vétérinaire exerçant dans une société non vétérinaire (de type laboratoire ou école vétérinaire)
- ❖ Elevage associé à un vétérinaire n'étant pas en exercice individuel